

Suite aux débats houleux sur la loi sur l'immigration, il l'avait pourtant dit qu'il faisait confiance au Conseil Constitutionnel pour revoir le texte...

### **Les députés LR trompés...**

Mais « en même temps », il fallait donner des gages aux députés LR et accepter leurs propositions pour que la loi passe à l'Assemblée Nationale... Et après la censure inique du Conseil Constitutionnel, censure orchestrée par Laurent Fabius et Alain Juppé (avec Michel Pinault, Corinne Luquiens, Jacques Mézard, François Pillet, Jacqueline Gourault, François Seners, et Véronique Malbec), il ne reste quasiment plus rien d'une loi où il n'y avait déjà pas grand-chose... Cela a été un véritable marché de dupes où les députés LR ont joué les utiles. Comment ne pas voir derrière le retrait de 35 articles sur les 86 que comptent le texte de loi par les 9 Sages du Conseil Constitutionnel, la patte du Chef de l'Etat, opportunément en Inde à l'occasion de ce vote et de la colère des Agriculteurs, eux aussi pris pour des idiots par le gouvernement et Bruxelles ? Macron a bien joué. Il a joué un virage à Droite, probablement pour berner les LR et de faire réviser le texte par les Sages qui valident l'ensemble du texte originel du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, qui peut être satisfait de cette décision et qui l'a dit bien fort. Pour ceux qui doutent encore de cette version, le Président a intimé l'ordre à son ministre de faire voter la loi sur l'immigration censurée évidemment « dans les meilleurs délais »...

### **Les 9 Sages du Conseil Constitutionnel discrédités !**

Qu'est-ce qui a été censuré dans cette loi déjà très mince ? Toutes les propositions des LR qui avaient trouvées un écho favorable du côté du RN à savoir le durcissement d'accès aux prestations sociales (APL, allocations familiales...) pour les étrangers, les quotas migratoires annuels décidés par le Parlement après un débat obligatoire, le resserrement des critères du regroupement familial avec une durée de résidence minimum passant de 18 à 24 mois, la « caution retour » pour les étudiants étrangers avec la fin de l'automaticité du droit du sol pour les enfants étrangers nés en France... Que reste-t-il ? Une simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, ce qui était l'un des objectifs prioritaires de ce ministre de l'Intérieur complètement inhumain... qui retrouve figure humaine avec la régularisation massive des travailleurs clandestins dans les métiers en tension... Il faudrait se souvenir des noms des 9 Sages quand le Conseil Constitutionnel sera dissout, afin qu'ils ne soient pas replacer dans d'autres organismes de nos institutions. Le Conseil Constitutionnel en rendant une décision politique a réalisé un véritable coup d'Etat et s'est complètement discrédité aux yeux du peuple Français. Il ne sert vraiment plus à rien ! Vivement un référendum populaire sur l'immigration et un changement durable et définitif de la Constitution.

*Pascal Gaymard*

**Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)